

Accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)

<u>DUREE :</u>	2 ou 3 jours
<u>PUBLIC :</u>	Elus du personnel, délégués syndicaux, mandatés.
<u>BUT :</u>	Répondre aux problématiques liées à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Repérer les conditions d'interventions efficaces. Appréhender la démarche de la CGT sur la santé au travail.
<u>CONTENU :</u>	En fonction des thématiques retenues avec le service de prévention de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail CARSAT , le contenu traite des problématiques de la santé des travailleurs à l'entreprise comme, par exemple : le télétravail, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques, les risques chimiques, l'amiante, le "lean management".
<u>PRE REQUIS :</u>	Avoir suivi le stage "Participer à la vie de la CGT".
<u>REFERENCE :</u>	N°1
<u>TYPE DE FORMATION :</u>	RESPONSABILITE